

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 décembre 2011
Français
Original : anglais

**Trente-deuxième rapport du Secrétaire général
présenté en application du paragraphe 14
de la résolution 1284 (1999)****I. Introduction**

1. Soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, le présent rapport fait le point sur la question des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et sur celle des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis la publication de mon dernier rapport en juin 2011 (S/2011/373).

**II. Activités récentes concernant le rapatriement
et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux
de pays tiers ou de leurs dépouilles**

2. Dans mon précédent rapport, j'ai engagé le Gouvernement iraquien à prendre sans tarder de nouvelles mesures concrètes pour s'acquitter de ses obligations au titre du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. Tout au long de la période considérée, le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Gennady Tarasov, a collaboré activement avec l'Iraq et le Koweït pour les aider à renforcer leur confiance mutuelle en vue d'intensifier la recherche des personnes disparues. Travaillant en étroite liaison avec les membres de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, le Coordonnateur a systématiquement encouragé les parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour progresser dans ce sens. Sa priorité est de faciliter, dans le cadre du Sous-Comité technique et sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge, l'envoi de missions de reconnaissance conjointes sur des sites du territoire iraquien où des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers ont pu être enterrés. Trois missions de ce type ont été conduites jusqu'à présent : à Nassiriyah, dans le sud de l'Iraq, en décembre 2010, et à Khamisiyah, un site situé à proximité, en juin et en septembre et octobre 2011. Bien qu'ils n'y aient pas découvert de restes humains, les participants ont jugé ces missions prometteuses pour leurs futurs travaux sur le terrain. Elles pourront se révéler un moyen efficace de découvrir ce qu'il est advenu des personnes portées disparues.



3. Le Coordonnateur s'est rendu au Koweït du 19 au 22 septembre 2011. Il y a rencontré le Sous-Secrétaire du Ministère koweïtien des affaires étrangères, Khaled Al-Jarallah, qui a souligné que le mandat humanitaire du Coordonnateur devrait échapper à l'influence de facteurs politiques et régionaux et a insisté sur le fait que l'Iraq devait honorer ses engagements en application des résolutions du Conseil de sécurité. Il espérait que le Koweït et l'Iraq parviendraient à clore ce chapitre douloureux avec l'aide des Nations Unies.

4. Du 14 au 16 novembre 2011, le Coordonnateur de haut niveau s'est rendu à Genève, où, en marge de la réunion de la Commission tripartite, il a rencontré le Ministre iraquien des droits de l'homme, Mohammed S. Al-Sudaney, ainsi que la délégation koweïtienne.

5. M. Al-Sudaney a affirmé que le Gouvernement iraquien était résolu à rechercher les Koweïtiens et les nationaux de pays tiers portés disparus. Il a mis le Coordonnateur au courant des progrès réalisés jusque-là par les missions de reconnaissance conjointes du Sous-Comité technique et lui a donné un aperçu des mesures prises par l'Iraq pour rassembler des informations pertinentes et développer la base de données relatives aux emplacements d'éventuels charniers. Il a ajouté que son ministère avait établi un plan d'action pour 2012, selon lequel il se donnait comme priorité de conduire davantage d'enquêtes à Khamisiyah, Ramadi et Hilla, en Iraq. Il a précisé que l'Iraq avait reçu le matériel acheté grâce à la subvention de 974 000 dollars octroyée par le Koweït, et qui servirait à la mise à jour des charniers et à l'identification des personnes disparues. Enfin, il a fait remarquer qu'il fallait travailler sur ce dossier avec les Nations Unies dans un délai défini.

6. Ibrahim M. Al-Shaheen, Chef de la délégation koweïtienne et Président par intérim du Comité national koweïtien chargé des affaires concernant les personnes disparues et les prisonniers de guerre, a jugé encourageants les efforts consentis par l'Iraq, mais a affirmé qu'il fallait s'efforcer d'obtenir des informations plus précises sur l'existence d'éventuels charniers, conformément au plan d'action koweïtien de 2009 (voir S/2010/300, annexe I). Il a également préconisé de planifier d'une année sur l'autre les futures missions menées par le Sous-Comité technique en Iraq.

7. Selon un communiqué de presse publié le 17 novembre 2011 par le CICR à la suite de la réunion de la Commission tripartite, les membres de la Commission ont décidé de renforcer la collecte d'informations sur les lieux de sépulture possibles. Ils sont par ailleurs convenus d'élaborer un plan d'action concret en Iraq et au Koweït pour l'année 2012.

8. Lors de sa visite au Koweït les 21 et 22 novembre 2011, en marge d'une conférence ministérielle internationale qui y était organisée, le Coordonnateur de haut niveau a été reçu par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, Cheikh Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah. Celui-ci espérait que le Coordonnateur exhorterait l'Iraq à accélérer les recherches sur le sort des Koweïtiens portés disparus afin d'encourager l'adoption d'une solution globale permettant de clore ce dossier humanitaire. Il a répété qu'il était favorable à ce que le mandat du Coordonnateur soit prolongé afin que celui-ci puisse poursuivre son action.

9. Le Coordonnateur a également rencontré le Sous-Secrétaire du Ministère iraquien des affaires étrangères, Mohammad J. Al-Dorki, qui a affirmé que son gouvernement était déterminé à travailler de façon constructive avec le Koweït à la

recherche des personnes et des biens portés disparus. Il a ajouté que la priorité politique de Bagdad restait d'honorer ses obligations au titre du Chapitre VII.

10. Le 18 septembre 2011, je me suis entretenu, à New York, avec Cheikh Nasser Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre du Koweït, de la question des Koweïtiens et des archives nationales disparus. Celui-ci a souligné qu'il fallait que l'Iraq remplisse toutes les obligations qu'il tenait du Chapitre VII à l'égard du Koweït et qu'il importait de prolonger le mandat du Coordonnateur de haut niveau.

11. Dans une lettre datée du 13 novembre 2011, Cheikh Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, a attiré mon attention sur le fait que depuis 2004, les recherches concernant les 369 personnes portées disparues n'avaient pas avancé. Il espérait que la coopération constructive du Gouvernement irakien se poursuivrait et s'intensifierait au cours de la prochaine phase de mise en œuvre des plans et programmes d'action arrêtés au sein de la Commission tripartite et de son sous-comité technique, lequel demeure le principal organe chargé de la question des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus depuis la guerre du Golfe de 1990-1991. Il a aussi fait remarquer que le Koweït appuyait la prolongation du mandat du Coordonnateur de haut niveau afin d'obtenir des résultats concrets qui aideraient à refermer ce dossier humanitaire.

12. Dans une lettre datée du 5 juillet 2011 (S/2011/568), Hoshiyar Zebari, Ministre des affaires étrangères irakien, a fait savoir que l'Iraq était disposé à coopérer pleinement à la recherche des nationaux et des biens koweïtiens disparus, et que le Gouvernement ne jugeait pas nécessaire de proroger le mandat du Coordonnateur au-delà du 31 décembre 2011, étant donné que la Commission tripartite et son sous-comité technique, ainsi que les organes nationaux existants, devraient pouvoir traiter efficacement cette question humanitaire au profit de l'Iraq et du Koweït.

13. Dans une lettre datée du 13 juillet 2011 (S/2011/428), le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït alors en fonctions, Cheikh Mohammed Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah, a indiqué que le Koweït était favorable à la prolongation du mandat du Coordonnateur de haut niveau en vue de garantir l'application de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité.

14. En juillet 2011, 32 dépouilles de militaires irakiens, découvertes cette année par une mission du Sous-Comité technique le long de l'« autoroute 80 », au Koweït, ont été remises aux autorités irakiennes. Une mission du même type s'est rendue dans le nord du Koweït fin novembre. Les activités menées par le Sous-Comité vont donc dans les deux sens désormais : il s'occupe des personnes disparues, qu'elles soient originaires du Koweït ou de l'Iraq.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

15. Je reste préoccupé par le fait qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en ce qui concerne la recherche des archives nationales du Koweït et qu'aucune information digne de foi n'a été communiquée sur le lieu où elles se trouvent.

16. Dans une lettre datée du 13 juillet (S/2011/428), le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït a approuvé le communiqué de presse du 22 juin 2011 par lequel le Conseil de sécurité a prié le Gouvernement irakien de

créer un organe national efficace chargé de diriger et de coordonner la recherche des archives nationales koweïtiennes et de rendre compte des résultats à l'ONU.

17. Dans une lettre datée du 15 novembre 2011 (S/2011/721) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de l'Iraq a déclaré que le Gouvernement iraquien avait mis en application la recommandation que j'ai formulée dans mon rapport de juin 2011. Il a indiqué que les autorités iraquiennes avaient approuvé la création d'un comité chargé de coordonner la restitution des archives nationales koweïtiennes. Ce comité serait composé de représentants du Ministère des affaires étrangères (lequel assurerait la présidence), du Secrétariat général du Conseil des ministres, des Ministères de la défense, de l'intérieur, des finances, de la justice, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que de la Banque centrale iraquienne, ayant tous rang de directeur général.

18. Dans la même lettre, le Représentant permanent de l'Iraq a déclaré que le Ministère des affaires étrangères iraquien avait adressé à l'ambassade du Koweït à Bagdad une lettre annonçant la découverte, en Iraq, de 136 cassettes de microfilms contenant des documents appartenant au journal officiel *Kuwait Today*. Des doubles de ces lettres ont été envoyés au Coordonnateur.

IV. Observations

19. La recherche des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus en Iraq semble en bonne voie. Je félicite le Gouvernement iraquien pour l'esprit de coopération dont il a fait preuve à cet égard et je l'engage à continuer de prendre des mesures concrètes pour honorer les obligations qu'il tient du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. Je remercie le Gouvernement koweïtien de son appui.

20. Les missions de reconnaissance conjointes en Iraq qui commencent à être organisées dans le cadre du Sous-Comité technique et sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge semblent constituer un moyen efficace d'accélérer les recherches de personnes portées disparues. Elles bénéficient du soutien actif de l'Iraq, du Koweït et des autres membres du Sous-Comité technique et promettent de donner de plus en plus de résultats concrets. Si les trois missions de reconnaissance menées en Iraq jusqu'à présent n'ont pas permis de découvrir de restes humains, elles démontrent toutefois une réelle volonté d'agir. Une détermination sans faille, une collaboration constructive et un travail de haut niveau et de longue haleine seront indispensables pour obtenir des résultats.

21. Je rends hommage aux membres de la Commission tripartite et de son sous-comité technique pour la détermination avec laquelle ils ont participé à la recherche des personnes portées disparues. Je salue également le rôle de premier plan joué à cet égard par le CICR.

22. Les aspects organisationnels et logistiques de la recherche des personnes portées disparues étant maintenant en place, la priorité doit être désormais d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. J'appelle l'Iraq à continuer de collaborer avec le Koweït dans un esprit de confiance pour progresser rapidement vers un règlement de ce problème humanitaire. Conjugués à d'autres mesures que l'Iraq doit prendre pour honorer les obligations qu'il tient des résolutions du Conseil de sécurité, ces progrès devraient amorcer une dynamique en vue de l'examen, par le Conseil, de mon

rapport du 27 juillet 2009, présenté en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385).

23. Je salue la décision de l'Iraq de créer un comité chargé de coordonner les efforts de recherche des archives nationales koweïtiennes. Cette mesure cadre avec la recommandation que j'ai formulée dans mon rapport de juin 2011 (S/2011/373) et que les membres du Conseil de sécurité ont appuyée. J'espère que ce nouvel organe va intensifier ses recherches et faire connaître les résultats de ses activités à l'ONU.

24. Compte tenu des progrès qui s'annoncent, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le financement du mandat du Coordonnateur jusqu'au 30 juin 2012 afin que continue de se développer la dynamique qui s'est amorcée concernant l'application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

25. Je tiens également à remercier le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Gennady Tarasov, de l'assiduité et de la détermination avec lesquelles il s'est employé à régler les questions abordées dans le présent rapport.
